

**COLLEGE Michel
CHASLES
B.P.60061
28232 EPERNON Cedex**

N° de séance : 4

**Date : 23 janvier 2018
Heure de début : 18h05
Heure de fin : 19h34**

Présidence : Monsieur BELAYACHI

Secrétariat : M. SEPTSAULT

Nombre de membres présents : 19

**Procès-verbal
De la séance du conseil
d'administration
Du 23 janvier 2018**

Quorum : 13

CHAPITRE I : Conseil d'Administration	Réservé à l'administration destinataire
<p>Etaient présents :</p> <ul style="list-style-type: none">- Monsieur BELAYACHI, Principal, ouvre la séance à 18h05 - Quorum atteint :- 19 personnes présentes <p>M. BELAYACHI, Mme ROLLO, Mme MAURICE, Mme CECCHI, M. SEPTSAULT, M SACQUET, Mme JOUAN, MME FONTENEAU, Mme BELHADI, MME LEFEVRE, MME GAGNEAU, MME BRACO, Mme SACQUET, Mme PIROTAIS, MME NOUGUEREDÉ, Mme BOISSET, M. BONNET, Mlle SACQUET MELISSA, M. BOISSET EMERIC.</p> <p>-</p> <p>M. SEPTSAULT est déclaré secrétaire de séance.</p> <p>Approbation de l'ordre du jour</p> <p>Ajout à l'ordre du jour :</p> <p>Chapitre financier : pique-nique des sorties scolaires.</p> <p><u>I Conseil d'administration :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Approbation de l'ordre du jour- approbation du PV du conseil d'administration du 5 décembre 2017 <p><u>II Gestion financière</u></p> <ul style="list-style-type: none">- sorties et voyages- contrats et conventions <p><u>III Bilan</u></p> <p>DGH</p> <p><u>IV Questions diverses</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Approbation de l'ordre du jour	

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

- Approbation du PV du CA précédent

Le compte rendu du précédent CA du 5 décembre est présenté à l'approbation du CA.

Résultat du vote :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17

COLLEGE Michel CHASLES
B.P.60061
28232 EPERNON Cedex

N° de séance : 4

Date : 23 janvier 2018
Heure de début : 18h05
Heure de fin : 19h34

Présidence : Monsieur BELAYACHI

Secrétariat : M. SEPTSAULT

Nombre de membres présents : 19

Quorum : 13

Procès-verbal
De la séance du conseil
d'administration
Du 23 janvier 2018

CHAPITRE II : Gestion financière	Réservé à l'administration destinataire
<p><u>1 Voyages</u></p> <p>Information des membres du conseil d'administration sur la tenue d'une réunion d'information à destination des familles sur les voyages le 6 février à 18h00 au collège Michel Chasles.</p> <p><u>2 Pique nique :</u></p> <p>M. Le principal donne les résultats du sondage réalisé auprès des parents d'élèves demi-pensionnaires sur le maintien ou non du pique-nique fourni par le collège lors des sorties scolaires :</p> <p>Retour : 230 réponses Réponses pour l'abandon du pique-nique : 182 (79%) Réponses pour le maintien du pique-nique : 48 (21%) Un représentant des parents d'élèves (PEEP) rappelle les arguments en faveur du maintien du pique-nique. Présentation au vote de l'abandon ou non du pique-nique fourni par le collège aux élèves demi-pensionnaires lors des sorties scolaires.</p> <p>Résultat du vote : Abstention : 0 Contre : 3 Pour : 14</p>	

COLLEGE Michel CHASLES
B.P.60061
28232 EPERNON Cedex

N° de séance : 4

Date : 23 janvier 2018
Heure de début : 18h05
Heure de fin : 19h34

Procès-verbal
De la séance du conseil
d'administration
Du 23 janvier 2018

Présidence : Monsieur BELAYACHI

Secrétariat : M. SEPTSAULT

Nombre de membres présents : 19

Quorum : 13

CHAPITRE III - BILANS	Réservé à l'administration destinataire
<p>Arrivée d'un nouveau membre et passage à 18 membres</p> <p>Présentation de la structure et explication par Monsieur le principal du calcul de la dotation horaire accordée à l'établissement pour la rentrée 2018.</p> <p>Intervention d'un représentant du personnel enseignant pour demander la lecture d'une motion afin d'exprimer le mécontentement des enseignants. Les parents se joignent à la motion. La motion est présentée au vote :</p> <p>Abstentions : 3 Pour : 15</p> <p>En réponse à la question d'un représentant des parents d'élèves sur la possibilité de voter contre les moyens accordés, Monsieur le principal rappelle que le CA n'a pas à se prononcer sur les moyens mais sur la répartition des moyens alloués.</p> <p>Monsieur le principal présente le tableau de la répartition des heures allouées. Des explications sont données sur les différents choix opérés dans le cadre de l'autonomie de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'enseignement des sciences pour les 6^{ème} comprendra SVT (1,5h), la technologie (1,5h) et physique (1h).- maintien de la bilangue (heures prises sur la marge d'autonomie). En 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, il y aura pour chaque niveau 5 groupes d'espagnol et 1 groupe d'allemand.- maintien de 2 heures de chorale.- Heures projet réparties selon disciplines. <p>Arrivée d'un nouveau membre et passage à 19 membres. Intervention d'un représentant de parents d'élèves (PEEP) pour expliquer la raison qui motive leur vote contre la DGH : absence d'une classe européenne dans la répartition présentée.</p> <p>La répartition de la DGH est présentée au vote.</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Abstention : 4 Contre : 3 Pour : 12</p>	

COLLEGE Michel CHASLES
B.P.60061
28232 EPERNON cedex

N° de séance : 4

Date : 23 janvier 2018
Heure de début : 18h05
Heure de fin : 19h34

Procès-verbal
De la séance du conseil
d'administration
Du 23 janvier 2018

Présidence : Monsieur BELAYACHI

Secrétariat : M. SEPTSAULT

Nombre de membres présents : 19

Quorum : 13

CHAPITRE IV - QUESTIONS DIVERSES	Réservé à l'administration destinataire
<p>Question représentants du personnel enseignant :</p> <p>- sur le city stade : quelle sera l'utilisation de ce lieu ? La réalisation ne s'est pas faite avec la consultation des équipes enseignantes, nous manquons d'informations à son sujet. Si l'utilisation se fera en même temps que des heures de cours, est-ce qu'il est prévu un aménagement pour limiter le bruit et gêner la visibilité pour éviter de distraire les élèves en classe ?</p> <p><i>S'agissant de la nouvelle dotation pour les équipements sportifs, je vous ai informés qu'une telle structure est un des paramètres qui rentrent en ligne de compte. Elle est considérée comme lieu pouvant servir à des séances d'EPS.</i></p> <p><i>Pour l'instant, ce qui est certain, c'est que la structure sera utilisée pendant la pause méridienne. On avisera le moment venu en fonction d'éventuelles nuisances ce qu'il conviendrait de faire.</i></p> <p><i>Aucun aménagement n'est prévu dans les travaux actuels pour limiter le bruit entre les salles.</i></p> <p>Questions diverses que la FCPE :</p> <p>-Il semblerait que les pupitres en salle de musique soient détériorés, ainsi les élèves écrivent avec leur cahier sur les genoux ce qui n'est guère pratique.</p> <p>Les pupitres ont une structure en aluminium fragile ce qui entraîne des casses au niveau du bras articulé. Pour cela le professeur a préféré les réserver uniquement à une utilisation comme support aux partitions. Nous étudions une solution pour offrir un autre type de support aux élèves pour qu'ils puissent écrire de façon confortable en l'absence de tables.</p> <p>- Un tarif spécifique peut-il être appliqué pour les voyages, lorsqu'une</p>	

famille a deux enfants qui partent en voyage scolaire ?

Il n'y a pas de tarif particulier dans ce cas mais reste la possibilité pour les parents de faire une demande pour une aide sur fonds social.

- Les familles en difficulté, peuvent-elles obtenir une aide pour financer le voyage scolaire de leur enfant ?

Cela a été spécifié dans le premier document informant sur les voyages. Prendre contact avec Madame la gestionnaire pour une demande d'aide sur fonds social.

- Lors des épreuves du brevet blanc, les élèves devaient être présents en salle à 8 h15, le car scolaire n'arrive que vers 8h 25 au collège, en sera-t-il de même lors du passage des épreuves du brevet en fin d'année scolaire ? (Difficultés pour les familles obligées d'emmener les enfants au collège puisque les horaires du car ne correspondent pas aux horaires du début des épreuves).

Le début des épreuves de la journée étant à 9h00, le problème ne risque pas de se poser. Dans tous les cas, le chef d'établissement étant le chef du centre d'examen peut autoriser un élève en retard à intégrer la salle pour composer.

Retard des bus du ramassage scolaire : les parents FCPE souhaitent mener une action afin d'obtenir un résultat de la part du prestataire de bus.

Questions des représentants des parents PEEP :

- Bilan de la réunion du 19/12/17 sur la notation à 4 niveaux.

Monsieur le principal explique que son rôle est d'informer les parents en organisant une réunion à cet effet et qu'il laissait le soin aux parents d'élèves d'en faire le bilan.

La PEEP indique qu'elle fera remonter cela lors des conseils de classe

- Bulletin d'évaluation : quid des bilans par compétences ?

Le bulletin présentera les évaluations par compétences et de façon chronologiques sous la forme de pavés avec un positionnement par matière (un exemplaire est présenté aux membres du CA).

- Expérimentation de l'évaluation semestrielle

Dans le cadre de l'autonomie des établissements on a la possibilité de mettre en place un fonctionnement par semestre avec organisation de deux rencontres intermédiaires parents professeurs en novembre et en avril. L'objectif étant de mettre en cohérence le découpage de l'année scolaire avec l'évaluation par compétences. Laisser le temps aux élèves de travailler des compétences sur un temps davantage compatible avec le semestre.

Un bilan sera fait en fin d'année pour en mesurer les effets et réguler en conséquence.

- Planning des travaux

Fin des travaux prévue au retour des vacances de février.

- Fournitures scolaires rentrée 2018

Les parents de la PEEP remercient les professeurs des informations données pour la mise en place de la distribution des fournitures scolaires.

- Calculatrice offerte pour les élèves de 6^{ème} par le Conseil Départemental à la rentrée 2018 ?

Le service éducation du conseil départemental contacté nous a informés que les marchés sont passés et que normalement c'est renouvelé.

Madame la conseillère départementale confirme la passation des marchés. Elle souhaite que cette action envers les élèves et les familles continue.

L'ordre du jour étant épuisé le président lève la séance à 19h34.

COLLEGE Michel CHASLES
B.P.60061
28232 EPERNON cedex

N° de séance : 4

Date : 23 janvier 2018
Heure de début : 18h05
Heure de fin : 19h3420h07

Procès-verbal
De la séance du conseil
d'administration
Du 23 janvier 2018

Présidence : Monsieur BELAYACHI

Secrétariat : M. SEPTSAULT

Nombre de membres présents : 19

Quorum : 13

Ordre du jour

N° et nature des chapitres traités	Nombre de feuillets	Réservé à l'administration destinataire
I – Conseil d'administration	2	
II – Gestion financière	1	
III- Bilan	1	
VI- Questions diverses	3	
(Ne pas mettre sur la même feuille un recto concernant un chapitre et le verso concernant un autre chapitre)		
Total des feuillets	7	

Le Président,

Le Secrétaire,

Transmis à :

Date : le 07 février 2018

Le Chef d'établissement

M. BELAYACHI